



COMMUNE DE GABIAN
DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

ID : 034-213401094-20200527-15-DE



L'an deux mille vingt, et le Mercredi 27 Mai à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des fêtes de la Commune exceptionnellement, en session ordinaire.

Présents :

Messieurs BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, BOUTES Francis, DE BARROS Claudy, FOREZ Daniel, ISARN Pierre, LAVIT Frédéric, SOULIE Christophe.
Mesdames DEMARAIS Christelle, GROUSSET Emilie, ROUSSET Agnès, LABROUSSE Marlène, LOPEZ Chantal, PAILLES Séverine.

Membres absents : Madame GALZY Isabelle.

Procuration : Madame GALZY Isabelle donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame PAILLES Séverine

15/2020 - Créations de postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif de 4 adjoints

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

↳ APPROUVE que 4 Adjoints au Maire soient mis en fonctions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis BOUTES

